

# Politique qualité

Au regard de nos missions et afin de garantir à nos apprenants et partenaires des prestations de formation répondant à leurs attentes et exigences et conformes à la réglementation, nous avons choisi de nous engager dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité. Cette démarche qui s'appuie sur les évolutions des politiques de santé et de formation est en totale cohérence avec celle menée par le Groupe Hospitalier du Havre et son projet d'établissement.

## **Nos principes :**

Notre démarche est une démarche participative et volontaire qui vise l'amélioration continue et la sécurisation de nos dispositifs pédagogiques et administratifs. Elle a pour intention d'appréhender et répondre aux évolutions et exigences croissantes des formations initiales et continues dispensées, dans une vision prospective.

Elle a pour ambition de développer, valoriser et rendre lisible les performances de l'institut et de préparer aux évolutions et évaluations externes du domaine de la santé et de la formation.

Enfin notre démarche vise à proposer un parcours de formation adapté et individualisé à chaque apprenant afin qu'il développe des compétences lui permettant de répondre aux besoins de santé de la population dans une dynamique réflexive et d'actualisation des connaissances tout au long de sa vie professionnelle.

## **La démarche repose sur :**

- ✓ L'implication de tous : personnels de l'institut, apprenants, partenaires
- ✓ La participation et la responsabilisation de tous les acteurs de l'IFP
- ✓ Une volonté partagée d'amélioration continue de la qualité
- ✓ Le développement des coordinations internes et l'amélioration des organisations
- ✓ Une définition claire de la stratégie et du fonctionnement de l'institut
- ✓ La mise en place d'un référent qualité assisté d'une secrétaire dédiée et d'un groupe de pilotage
- ✓ La formation des personnels de l'IFP et une information régulière sur la démarche

## **Les axes prioritaires et objectifs 2017-2021 :**

La définition des axes prioritaires : management, attractivité, performance et maturité de l'équipe sur le plan de la qualité, repose sur l'analyse des forces et des faiblesses réalisées en avril 2017 ayant permis l'identification de 6 objectifs :

- ✓ Développer notre vision stratégique par une ouverture sur la dimension enseignement supérieur de notre dispositif de formation et le renforcement de notre attractivité
- ✓ Optimiser la dynamique partenariale avec les structures de soins pour développer la formation clinique de nos apprenants
- ✓ Développer les coordinations internes afin d'optimiser la transversalité et ainsi favoriser le transfert de compétences
- ✓ Maîtriser les dysfonctionnements par la mise en œuvre une démarche de déclaration des événements indésirables et la formalisation et actualisation régulière de nos procédures
- ✓ Développer une culture qualité au sein de l'IFP et avec nos partenaires
- ✓ Préparer l'IFP à une démarche d'évaluation externe

## **Les modalités de mise en œuvre :**

L'organisation repose sur :

- ✓ un responsable qualité (RQ), directeur adjoint responsable de la mise en œuvre
- ✓ une secrétaire ayant parmi ses missions à assister le RQ dans ses missions
- ✓ un groupe de pilotage

Le groupe de pilotage, piloté par le RQ a pour mission :

- ✓ de participer à la définition, l'organisation et la mise en œuvre de la démarche
- ✓ d'assurer le suivi
- ✓ d'analyser les événements indésirables déclarés
- ✓ d'assurer la communication
- ✓ de proposer des actions prioritaires en matière de formation
- ✓ de favoriser le développement de la culture qualité

Il se compose :

- ✓ du directeur
- ✓ des directeurs adjoints (dont le RQ)
- ✓ de la secrétaire qualité qui assure également le secrétariat des séances
- ✓ de 3 formateurs
- ✓ d'1 documentaliste
- ✓ d'1 agent d'entretien ou de restauration
- ✓ de 2 cadres de santé ou maître de stage accueillant des étudiants en stage (à confirmer)
- ✓ de 2 étudiants (à confirmer)

Le groupe pourra être accompagné par un expert qualité sur sollicitations du RQ. Il se réunit au moins une fois tous les 2 mois et fait un retour à l'équipe de l'avancée des travaux 2 fois par an.

Le mandat des membres du groupe (formateurs, cadres de santé) est d'une durée de trois ans, renouvelable une fois. La désignation des membres se fait par cooptation, sur la base du volontariat.

Le COPIL pourra proposer des sous-groupes de travail, à l'ensemble de l'équipe, en lien avec les axes prioritaires. Chaque sous-groupe devra proposer un planning de réunions et travailler à partir d'une fiche projet élaborée par le RQ et validée par le COPIL. Les membres seront invités lors des COPIL pour informer de l'avancée de leurs travaux.

**Politique qualité validée par la COPIL Qualité  
en sa séance du lundi 18 septembre 2017**